



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du lundi 27 janvier 2025 – 10h

- Installation du nouveau Comité syndical :
 - Élection du Président
 - Élection des Vice-Présidents et membres du Bureau
 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
 - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public
 - Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Fonctionnement du Syndicat :
 - Délégations du Comité syndical au Président
 - Indemnités du Président
 - Délégations du Comité syndical au Bureau
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 27 janvier 2025 à 10 heures.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

La présence de Monsieur Hubert PAGEOT, Payeur de Normandie et de Seine-Maritime depuis le 1^{er} janvier, est saluée.

- **Installation du nouveau Comité syndical**
 - **Élection du Président**

Jean-Marie BEURAIN, Doyen de l'assemblée, est nommé Président de séance afin de procéder à l'élection du Président du Syndicat. Il rappelle que le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique est régi par les dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur du Syndicat.

Il indique que suite à la nomination de Virginie LUCOT AVRIL en tant que Sénatrice de la Seine-Maritime, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection à la Présidence du Syndicat, ce siège étant



devenu vacant. En outre, la désignation d'un nouveau Président entraîne le renouvellement de l'ensemble des membres du Bureau selon les modalités prévues à l'article 8 des statuts.

Les membres du Syndicat ayant fait part de leur candidature à la présidence sont :

- Virginie LUCOT AVRIL

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Virginie LUCOT AVRIL est élue Présidente du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.***

Virginie LUCOT AVRIL remercie l'ensemble des membres pour la confiance accordée et se félicite de rejoindre à nouveau le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.

o Élection des Vice-Présidents et membres du Bureau

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en rappelant les sièges précédemment occupés à la Vice-Présidence et au Bureau du Syndicat mixte :

- Olivier VAVASSEUR : 1^{er} Vice-Président
- Alain BAZILLE : 2^{ème} Vice-Président
- Hervé VASSARD : 3^{ème} Vice-Président
- Guillaume COUTEY : membre du Bureau
- Jean-Marie BEURAIN : membre du Bureau
- Chantal COTTEREAU : membre du Bureau
- François DELNOTT : membre du Bureau
- Didier TERRIER : membre du Bureau
- Rémy TERNISIEN : membre du Bureau

Elle indique que Olivier VAVASSEUR et Hervé VASSARD souhaitent continuer à occuper les mêmes postes. Alain BAZILLE ne souhaite plus être Vice-Président par manque de temps et cède sa place. Elle fait donc part de la candidature de Nicolas BERTRAND, qui s'excuse de ne pouvoir être présent.

Concernant les membres du Bureau, Virginie LUCOT AVRIL indique qu'une place vacante est disponible suite au décès de Rémy TERNISIEN en fin d'année dernière. Jean-Marc GAILLON fait acte de candidature pour ce poste.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Procède à l'élection des membres suivants :***
 - o ***Pour le Collège Départemental : Nicolas BERTRAND, Guillaume COUTEY, Chantal COTTEREAU, Didier TERRIER***
 - o ***Pour le Collège EPCI : Olivier VAVASSEUR, Hervé VASSARD, Jean-Marie BEURAIN, François DELNOTT, Jean-Marc GAILLON***



- **Acte la composition du Bureau suivante :**

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département	Virginie LUCOT AVRIL	Présidente
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	1^{er} Vice-Président
Département	Nicolas BERTRAND	2^{ème} Vice-Président
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	3^{ème} Vice-Président
Département	Guillaume COUTEY	Membre du Bureau
Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Membre du Bureau
Département	Chantal COTTEREAU	Membre du Bureau
Communauté de communes Inter Caux Vexin	François DELNOTT	Membre du Bureau
Département	Didier TERRIER	Membre du Bureau
Communauté de communes des Quatre Rivières	Jean-Marc GAILLON	Membre du Bureau

o **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle la composition de la Commission d'Appel d'Offres précédente : Alain BAZILLE, Guillaume COUTEY, François DELNOTT, Hervé VASSARD et Olivier VAVASSEUR en tant que titulaires, Xavier BATUT, Jean-Marie BEAURAIN, Chantal COTTEREAU, Julien DEMAZURE et Didier TERRIER en tant que suppléants.

Alain BAZILLE souhaitant céder sa place, Nicolas BERTRAND fait acte de candidature pour le remplacer.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- **Procède aux nominations suivantes :**

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département	Nicolas BERTRAND	Titulaire



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
 AGENCE
 DÉPARTEMENTALE
 DU NUMÉRIQUE

<i>Département</i>	<i>Guillaume COUTEY</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté de communes Inter Caux Vexin</i>	<i>François DELNOTT</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté de communes de Londinières</i>	<i>Hervé VASSARD</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo</i>	<i>Olivier VAVASSEUR</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté de communes Côte d'Albâtre</i>	<i>Xavier BATUT</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Communauté de communes Falaises du Talou</i>	<i>Jean-Marie BEURAIN</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Chantal COTTEREAU</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Julien DEMAZURE</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Didier TERRIER</i>	<i>Suppléant</i>

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi désignés, sont également habilités à siéger en formation de jury conformément à l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique et à l'article 4 du Règlement intérieur du Syndicat.

○ Constitution de la Commission de Délégation de Service Public

La Commission de Délégation de Service Public étant composée à l'identique de la Commission d'Appel d'Offres, il convient de la renouveler également.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Procède aux nominations suivantes au sein de la Commission de Délégation de Service Public :*

<i>Collectivité</i>	<i>Nom du délégué</i>	<i>Fonction</i>
<i>Département</i>	<i>Nicolas BERTRAND</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Département</i>	<i>Guillaume COUTEY</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté de communes Inter Caux Vexin</i>	<i>François DELNOTT</i>	<i>Titulaire</i>



<i>Communauté de communes de Londinières</i>	<i>Hervé VASSARD</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo</i>	<i>Olivier VAVASSEUR</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Communauté de communes Côte d'Albâtre</i>	<i>Xavier BATUT</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Communauté de communes Falaises du Talou</i>	<i>Jean-Marie BEURAIN</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Chantal COTTEREAU</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Julien DEMAZURE</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Département</i>	<i>Didier TERRIER</i>	<i>Suppléant</i>

o **Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Olivier VAVASSEUR et François DELNOTT, ainsi que l'association locale UFC Que choisir. Il est proposé que la CCSPL soit renouvelée à l'identique.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- *Procède aux nominations suivantes au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :*

<i>Collectivité</i>	<i>Nom du délégué</i>	<i>Fonction</i>
<i>Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo</i>	<i>Olivier VAVASSEUR</i>	<i>Membre de la CCSPL</i>
<i>Communauté de communes Inter Caux Vexin</i>	<i>François DELNOTT</i>	<i>Membre de la CCSPL</i>

- *Décide de solliciter l'association locale Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir pour participer à la CCSPL de Seine-Maritime Numérique,*
- *Décide de déléguer au Président du Syndicat la saisine pour avis de la CCSPL.*



- **Fonctionnement du Syndicat**

- **Délégations du Comité syndical au Président**

Séverine VOGEL indique que les délégations qui sont soumises au vote sont identiques à celles qui existaient auparavant, hormis l'ajout d'une autorisation concernant les lignes de trésorerie qui étaient jusqu'à présent votées lors de l'adoption du budget.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat mixte, délègue au Président, les attributions suivantes :

- ***intenter toutes les actions en justice avec tout pouvoir, au nom de Seine-Maritime Numérique, et défendre les intérêts du syndicat mixte dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature ;***
- ***procéder dans les conditions et limites définies ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :***
 - ***À court, moyen ou long terme,***
 - ***Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,***
 - ***Au taux d'intérêt et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicable en cette matière.***

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ***Des droits de tirage échelonné dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,***
 - ***La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,***
 - ***La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,***
 - ***La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.***
- ***exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus ;***
 - ***engager les consultations, négocier les montants, caractéristiques et conditions et signer les documents nécessaires à la souscription de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10M€ ;***
 - ***déposer la candidature de Seine-Maritime Numérique dans des appels à projets, afin de permettre au syndicat mixte de se positionner dans les meilleurs délais, sachant que la décision définitive de confirmer la candidature et le projet appartient au comité syndical ;***



- *signer les actes de gestion courante : arrêtés, ordres de service, bons et lettres de commandes et contrats et conventions sous réserve des dispositions du code des marchés publics, mises à disposition de moyens par un membre ;*
- *solliciter, auprès des organismes, collectivités et institutions, les cofinancements et subventions nécessaires à la réalisation des projets et à signer les conventions de financement et tout document y afférant ;*
- *prendre toute décision concernant les modalités de paiement des participations des membres de Seine-Maritime Numérique ;*
- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas les seuils des procédures formalisées, dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;*
- *prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres quels que soient leurs montants dès que les crédits sont inscrits au budget ;*
- *signer toute convention d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT.*

○ Indemnités du Président

Séverine VOGEL précise que ces indemnités sont liées avec l'ensemble des délégations présentées précédemment.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- *D'instituer l'indemnité de fonctions de la Présidence par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur,*
- *D'appliquer le pourcentage applicable pour la fonction de Président du Syndicat de 18.71 % (tranche de population supérieure à 200 000 habitants),*
- *Que ces indemnités seront versées mensuellement,*
- *Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

○ Délégations du Comité syndical au Bureau

Séverine VOGEL indique qu'il y a lieu de renouveler les délégations du Comité syndical au Bureau. Elles sont identiques à celles instituées précédemment.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

Délègue au Bureau Syndical les attributions suivantes :

- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services et des accords-cadres, passés dans le cadre d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- *prendre toute décision concernant des conventions de mise à disposition, en faveur du syndicat mixte, de biens ou de tout domaine public ou privé et ceci dans un but de développement des infrastructures et services de communications électroniques ;*
- *approuver et signer des conventions avec incidence financière ;*



**SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE**
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE

- *approuver et signer des protocoles transactionnels ;*
- *accepter l'attribution de recettes exceptionnelles au nom de Seine-Maritime Numérique ;*
- *adopter les mesures d'action sociale en faveur du personnel de Seine-Maritime Numérique ;*
- *adopter les mesures relatives aux personnels de Seine-Maritime Numérique et à la gestion des ressources humaines.*

- Questions diverses

Virginie LUCOT AVRIL profite de la réunion du Comité syndical pour annoncer que le Syndicat fait actuellement l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. L'équipe est d'ores et déjà mobilisée pour répondre aux questions et sollicitations reçues.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 10h30.

La Présidente,

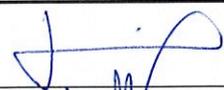
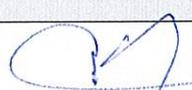
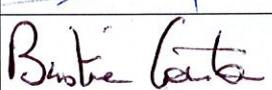
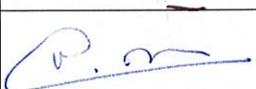
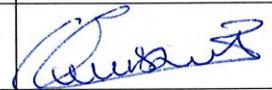
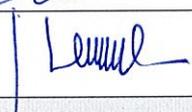
Virginie LUCOT AVRIL

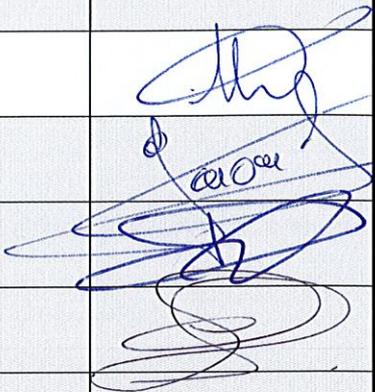
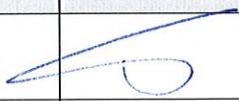
Le Secrétaire de séance,

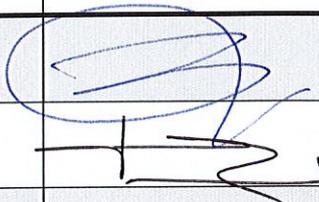
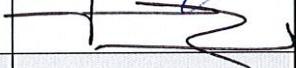
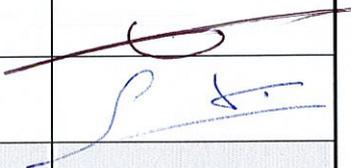
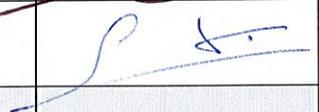
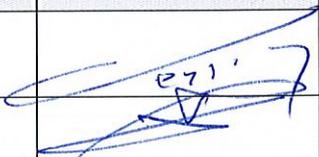
François DELNOTT

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique n°47
Liste d'émargement du lundi 27 janvier 2025 - 10h00 - Hémicycle, HDD Rouen

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle	Pascal CORNU	
POTEAUX	Stéphane	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
RENOUX	Vincent	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département	Vigilance WOT AVRIL	
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
PAGEOT	Hubert	Payeur de la Normandie et de la Seine-Maritime		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 13 janvier 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Florent SAINT MARTIN, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Virginie WCOT AVRIL*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 27 janvier 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Ronchois, le 24/01/2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné, Jean-François PAYEN, Maire de Ronchois, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Monsieur Pascal CORNU.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 27 janvier 2025.

Signature

MAIRIE de RONCHOIS
Seine-Maritime